



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2351

Adhésion de la Ville de Lyon à l'association 27ème Région

Direction Générale des Services

Secrétariat général

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2351 - ADHESION DE LA VILLE DE LYON A L'ASSOCIATION
27EME REGION (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES -
SECRETARIAT GÉNÉRAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La 27^{ème} Région, association loi 1901, est un laboratoire de transformation publique qui accompagne les Collectivités pour préparer l'avenir et faire évoluer leurs méthodes d'action. Elle propose un espace pluridisciplinaire et expérimental pour construire les futurs souhaitables de l'action publique.

Créée fin 2011 sous l'impulsion de Régions françaises, en lien avec l'Association des Régions de France et avec le soutien de l'Europe, la 27^{ème} Région porte un projet d'intérêt général. Son rôle est de conduire des projets et de produire des connaissances, des enseignements et des propositions destinées à être partagées avec l'ensemble des acteurs publics. Elle explore des méthodes de fabrique des politiques publiques territoriales, innovantes et soutenables, mobilisant les approches issues du design, de l'innovation sociale, de l'interdisciplinarité. Elle porte une attention particulière à la co-conception.

Les partenaires de la 27^{ème} Région sont des Collectivités (Régions, Départements, Communes), des services de l'Etat et des établissements publics. Les objectifs poursuivis sont pluriels : mutualisation de ressources, chantiers communs, programmes de recherche-action, recherche de projets inspirants en France et à l'étranger.

A ce titre, la Ville de Lyon a participé en 2022 au programme de recherche-action « Capacités publiques – Renforcer la résilience de nos administrations face aux crises ». Le programme a notamment permis d'accompagner la mise en œuvre du Projet d'administration et de construire des modules de « form'actions » à destination des managers sur le thème du management de la subsidiarité.

En 2023, cette adhésion à la 27^{ème} Région permettra à la Ville de Lyon de :

- poursuivre sa participation à plusieurs programmes avec d'autres Collectivités françaises, notamment « Capacités publiques » ;
- bénéficier des travaux issus du programme « Les Labonantes », initié par la 27^{ème} Région en partenariat avec le « TiLab » à Rennes et la Direction Interministérielle à la Transformation Publique.

L'adhésion de la Ville de Lyon à « La 27^{ème} Région » lui permettra également de participer à l'Assemblée générale de l'association et aux temps organisés régulièrement (webinaires, rencontres internationales) ; il sera aussi possible de définir, avec d'autres Collectivités, de nouveaux programmes de recherche-action.

Aussi, je vous propose que la Ville de Lyon adhère à l'association 27ème Région pour l'année 2023 pour un montant de 5 000 euros.

En outre, l'Assemblée générale se compose de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association nationale 27ème Région, sise 2 rue de la Clôture – 75019 PARIS.
- 2- La dépense correspondante, soit 5 000 euros, sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, ligne de crédit n° 89551, nature 6281, chapitre 011, fonction 020, opération SUPPDGS, opération nature DF DGS.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET